

Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Samedi 11 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 7 juillet 2020, par le Président en exercice, se sont réunis lors de la séance du Conseil de Seine Normandie Agglomération, à l'Espace Philippe-Auguste de Vernon, sous la Présidence de Madame Monique DELEMME, doyen des membres présents, le 11 juillet 2020 à 10h00.

Délégués :

En exercice :101
Présents : 95
Pouvoirs : 5
Votants : 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

**DELIBERATION N°CC/20-01
-Administration générale-
Election du Président de Seine Normandie Agglomération**

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Frédéric DUCHÉ, en qualité de Président de Seine Normandie Agglomération.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	7		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	93		
Majorité absolue	47		

Résultat : 93 voix pour Frédéric DUCHÉ

Monsieur Frédéric DUCHÉ prend la présidence de la séance.

Délégués :

En exercice :101
Présents : 94
Pouvoirs : 6
Votants : 100
Suffrages exprimés : 100
Ont voté pour : .. 100
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

**DELIBERATION N°CC/20-02
-Administration générale-
Détermination du nombre de vice-Présidents**

DECIDE

Article 1 : De fixer le nombre de vice-Présidents à 14.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs :..... 6
Votants :..... 100

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-03 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 1^{er} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Sébastien LECORNU, en qualité de 1^{er} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	11		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	9		
Majorité absolue	45		

Résultat : 88 voix pour Sébastien LECORNU
1 voix pour Pascal LEHONGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs :..... 6
Votants :..... 100

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-04 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 2^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Pascal LEHONGRE, en qualité de 2^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	4		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	96		
Majorité absolue	49		

Résultat : 95 voix pour Pascal LEHONGRE
1 voix pour Sébastien LECORNU

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs 6
Votants :..... 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

**DELIBERATION N°CC/20-05
-Administration générale-
Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 3^{ème} vice-Président**

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Pieternella COLOMBE, en qualité de 3^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	7		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	93		
Majorité absolue	47		

Résultat : 93 voix pour Pieternella COLOMBE

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs 6
Votants 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

**DELIBERATION N°CC/20-06
-Administration générale-
Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 4^{ème} vice-Président**

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Aline BERTOU, en qualité de 4^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	12		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	88		
Majorité absolue	45		

Résultat : 88 voix pour Aline BERTOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-07
-Administration générale-
Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 5^{ème} vice-Président

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs :..... 6
Votants :..... 100

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur François OUZILLEAU, en qualité de 5^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	14		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	86		
Majorité absolue	44		

Résultat : 86 voix pour François OUZILLEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-08
-Administration générale-
Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 6^{ème} vice-Président

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 94
Pouvoirs :..... 6
Votants :..... 100

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Thomas DURAND, en qualité de 6^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	8		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	92		
Majorité absolue	47		

Résultat : 92 voix pour Thomas DURAND

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	94
Pouvoirs :.....	6
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-09 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 7^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Juliette ROUILLOUX-SICRE, en qualité de 7^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	13		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	87		
Majorité absolue	44		

Résultat : 87 voix pour Juliette ROUILLOUX-SICRE

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	94
Pouvoirs :.....	6
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-10 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 8^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Antoine ROUSSELET, en qualité de 8^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	9		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	91		
Majorité absolue	46		

Résultat : 91 voix pour Antoine ROUSSELET

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	93
Pouvoirs :.....	7
Votants	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-11 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 9^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Dominique MORIN, en qualité de 9^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	18		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	82		
Majorité absolue	42		

Résultat : 82 voix pour Dominique MORIN

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	90
Pouvoirs :.....	10
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-12 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 10^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Christian LE PROVOST, en qualité de 10^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	6		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	94		
Majorité absolue	48		

Résultat : 94 voix pour Christian LE PROVOST.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-13

-Administration générale-

**Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 11^{ème} vice-Président**

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 90
Pouvoirs :..... 10
Votants :..... 100

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Guillaume GRIMM, en qualité de 11^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	15		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	85		
Majorité absolue	43		

Résultat : 84 voix pour Guillaume GRIMM
1 voix pour Jérôme GRENIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-14

-Administration générale-

**Élection des vice-Présidents de Seine Normandie
Agglomération - Élection du 12^{ème} vice-Président**

Délégués :

En exercice :.....101
Présents :..... 89
Pouvoirs :..... 11
Votants :..... 100

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Johan AUVRAY, en qualité de 12^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	99		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	16		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	83		
Majorité absolue	83		

Résultat : 83 voix pour Johan AUVRAY

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	89
Pouvoirs :.....	11
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-15 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 13^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, en qualité de 13^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	99		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	12		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	87		
Majorité absolue	44		

Résultat : 87 voix pour Thibaut BEAUTÉ

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	89
Pouvoirs :.....	11
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-16 -Administration générale- Élection des vice-Présidents de Seine Normandie Agglomération - Élection du 14^{ème} vice-Président

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Monsieur Pascal JOLLY, en qualité de 14^{ème} vice-Président de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	99		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	12		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	87		
Majorité absolue	44		

Résultat : 87 voix pour Pascal JOLLY

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents : ..	86
Pouvoirs :...	14
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour :	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-17 -Administration générale- Composition du Bureau communautaire

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit la composition du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération :

- Le Président ;
- Les vice-Présidents ;
- 2 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués.

Les personnes suivantes assistent aux séances du Bureau communautaire, avec voix consultative :

- Les Maires des communes comportant plus de 3 500 habitants ne disposant pas par ailleurs d'une voix délibérative au Bureau communautaire ;
- Quatre Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon, et leurs suppléants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-18 -Administration générale- Élection du 1^{er} conseiller communautaire délégué

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Lydie CASELLI, en qualité de 1^{er} conseillère communautaire déléguée de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	98		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	6		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	92		
Majorité absolue	47		

Résultat : 92 voix pour Lydie CASELLI

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	100
Présents :.....	86
Pouvoirs :.....	14
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-19
-Administration générale-
Élection du 2^{ème} conseiller communautaire délégué

DECIDE

Article 1 : De constater de l'élection de Madame Annick DELOUZE, en qualité de 2^{ème} conseillère communautaire déléguée de Seine Normandie Agglomération (SNA).

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	98		
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	7		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	91		
Majorité absolue	46		

Résultat : 91 voix pour Annick DELOUZE

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :...	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour : ..	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-20
-Administration générale-
Adoption de la Charte de l'élu local - Engagement pour un
Conseil communautaire éco-responsable

DECIDE

Article 1 : De prendre acte de la lecture de la charte de l'élu local par le Président.

Article 2 : D'adopter l'engagement pour un Conseil communautaire éco-responsable, tel qu'annexé à la présente.

Article 3 : De prendre acte de la remise aux conseillers communautaires d'une copie de la charte de l'élu local, ainsi que du chapitre nommé « Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la Communauté d'agglomération » de la partie législative du CGCT.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour : ..	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-21 -Administration générale- Conseil communautaire – Règlement intérieur

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur du conseil communautaire ci-annexé.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour :	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-22 -Administration générale- Délégation de compétences au Bureau communautaire

DECIDE

Article 1 : De déléguer au Bureau communautaire les compétences suivantes :

Administration Générale :

- Toute décision relative à l'attribution et à l'individualisation de subventions, dont le montant est supérieur à 5 000 € et inférieur ou égal à 50 000 €.
- Toute décision d'adoption et de modification des règlements des dispositifs d'aides et de garanties.
- Toute décision relative à l'attribution de fonds de concours inférieur à 50 000 € par opération.
- Toute décision relative aux garanties d'emprunts accordées à toute personne publique ou privée, dans la limite d'un montant garanti de 10 000 000 € par an.
- Toute décision de déclassement des biens meubles et immeubles du domaine public de SNA.
- Toute décision relative à l'acquisition et à l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers, dans la limite de 500 000 € par opération.

- Toute décision concernant la conclusion de baux emphytéotiques, y compris administratifs, et leur exécution.
- Toute décision relative aux formalités de publicité foncière attestant de la substitution de Seine Normandie Agglomération dans les droits et obligations des trois anciens EPCI composant son territoire.
- Toute décision concernant l'approbation et la signature des protocoles d'accord dont les incidences financières sont supérieures à 100 000 € HT et inférieures ou égales à 500 000 € HT.
- Toute décision concernant l'approbation et la signature des conventions dont les incidences financières sont supérieures à 90 000 € HT et inférieures à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- Toute décision relative à la dématérialisation des procédures et des réunions de Seine Normandie Agglomération.
- Toute décision relative à l'établissement de règlement intérieur, de fonctionnement ou de service et de projet de structures en lien avec les compétences de Seine Normandie Agglomération.
- Toute décision relative à la modification des statuts de la SCIC de La Manufacture des Capucins.

Finances :

En matière d'emprunt, toute décision de recourir à l'emprunt par des contrats d'emprunt (classiques, obligataires ou assortis d'une option de tirage) dans les limites suivantes:

- o Le montant des emprunts souscrits au cours d'une année ne pourra excéder 5 000 000 €, et dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles ;
- o La durée maximale des emprunts souscrits ne pourra être supérieure à 30 années ;
- La possibilité de contracter des emprunts assortis d'un différé d'amortissement ;
- La possibilité de souscrire à des emprunts obligataires ;
- Les tirages échelonnés dans le temps, les remboursements anticipés et/ou consolidations sont autorisés ;
- Tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus peut être signé.
- Toute décision relative aux créances irrécouvrables (admissions en non-valeur et créances éteintes) présentées par le comptable public

Marchés publics :

- Toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services (214 000 € HT au 1er janvier 2020), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5% de leur montant initial.

- Toute décision concernant la constitution de groupements de commandes, dans le cadre d'un marché, d'un accord-cadre ou d'une concession, y compris la désignation des représentants de membres titulaires de la commission d'appel d'offres au sein des conventions de groupement.
- Toute décision concernant la conclusion de conventions de transfert ou de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Toute décision relative à la remise de pénalités de retard.

Ressources Humaines et organisations et travail :

- Toute décision relative à la mutualisation des personnels et à la création des services communs.
- Toute décision et toute information concernant la mise à disposition de personnels.
- Toute décision concernant l'instauration des primes et l'adoption des modalités d'attributions individuelles.
- Toute décision concernant les règles régissant le compte épargne-temps.
- Toute décision concernant la durée du travail et les modalités d'exercice du temps de travail.
- Toute décision concernant les frais de déplacement, le droit à la formation, les avantages en nature, la politique d'hygiène et de sécurité et les prestations sociales des élus et des agents.
- Toute décision relative aux contrats de recrutement de droit public ou privé, d'une durée déterminée ou indéterminée, et à leurs avenants, et notamment pour les emplois visés à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Assainissement et Eau potable :

- Toute décision concernant les demandes de dégrèvement sollicitées par les usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Développement économique :

- Formuler un avis relatif à la suppression du repos hebdomadaire les dimanches désignés dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Tourisme :

- Se prononcer sur les demandes d'autorisation de commercialisation de produits et activités touristiques sur le territoire de Seine Normandie Agglomération, formulées par des établissements publics ou privés.

Habitat :

- Toute décision relative à la cession de logements par les organismes d'habitation à loyer modéré.

Aménagement du territoire :

- Toute décision relative aux avis obligatoires prévus par le code de l'urbanisme dans le cadre des procédures d'élaboration et de révision des documents de planification des collectivités ou établissements publics membres ou voisins de Seine Normandie Agglomération.

Article 2 : Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour :	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-23

-Administration générale-

Délégation de compétences au Président

DECIDE

Article 1 : De charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Administration générale :

- Prendre toute décision relative à l'attribution, à l'individualisation et au versement de subventions, dans la limite de 5 000 € par subvention.
- Toute décision relative à la demande de subventions auprès des partenaires publics et privés.
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux.
- Prendre toute décision relative à la conclusion des baux de location, des baux commerciaux, et des conventions de mise à disposition des biens immobiliers à titre gracieux ou non pour une durée maximum de 12 (douze) ans.
- Intenter au nom de la Communauté des actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, devant tous les tribunaux de première instance, juridictions d'appel et de cassation en matière administrative, civile et pénale, ainsi que devant les juridictions spécialisées.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, dans la limite de 30 000 € HT par décision.
- Régler les conséquences dommageables des sinistres dans lesquels sont impliqués des véhicules, bâtiments, équipements ou agents intercommunaux dans la limite du montant de 30 000 €.

- Prendre toute décision concernant l'approbation et la signature des protocoles d'accord dont les incidences financières sont inférieures ou égales à 100 000 € HT.
- Prendre toute décision visant à accepter les indemnités de sinistre à percevoir de la part des assureurs ou des tiers responsables.
- Prendre toute décision concernant d'une part, la préparation des conventions quel que soit leur montant, et d'autre part, l'approbation, la signature et l'exécution des conventions dont les incidences financières sont inférieures ou égales à 90 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- Adhérer aux associations dont l'objet est lié aux compétences exercées par Seine Normandie Agglomération.

Finances :

- En matière de gestion de trésorerie, prendre toute décision de contracter une ouverture de ligne de trésorerie pour l'ensemble des budgets de SNA, dont le montant des contrats souscrits au cours d'une année ne pourra excéder 5 000 000 € pour le budget principal et 2 000 000 € pour tous les budgets annexes.
- Prendre toute décision relative aux opérations de gestion de la ligne de trésorerie, telles que la décision de mobiliser effectivement la ligne de trésorerie dans la limite d'un montant de 5 000 000 €, celle de rembourser les fonds tirés, et d'effectuer des tirages infra annuels, tant pour le budget principal que pour la régie d'eau potable.
- Prendre toute décision relative au réaménagement de la dette et notamment la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans souscription d'un nouvel emprunt, le remboursement par novation, le passage d'un taux fixe à un taux variable ou inversement, la modification une ou plusieurs fois de l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de la périodicité de remboursement, de la durée du prêt.
- Créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et/ou de recettes.
- Prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, et prendre à cet effet les actes nécessaires.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges dans la limite de 90 000 €.

Marchés publics :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont la valeur hors taxe est inférieure au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services [214 000 € HT au 1er janvier 2020], ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- Prendre toute décision concernant la signature des avenants à tous marchés et accords-cadres ayant une incidence financière nulle, inférieure ou égale à 5% de leur montant initial.
- Prendre toute décision visant à déclarer sans suite toute procédure, quel que soit sa nature ou son montant.

Article 2 : Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour : ..	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-24
-Administration générale-
Commission d'appel d'offres - Conditions de dépôt des listes

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit les conditions du dépôt des listes préalablement à la constitution de la commission d'appel d'offres par élection de ses membres :

- Les listes seront déposées auprès du service Juridique et assemblées, par tout moyen et en particulier par courriel à l'adresse assemblees@sna27.fr, au plus tard le 16 juillet 2020 à 17h.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles devront indiquer les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Il sera procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :	100
Ont voté pour :	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-25
-Administration générale-
Commission de délégation de service public - Conditions de dépôt des listes

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit les conditions du dépôt des listes préalablement à la constitution de la commission de délégation de service public par élection de ses membres :

- Les listes seront déposées auprès du service Juridique et assemblées, par tout moyen et en particulier par courriel à l'adresse assemblees@sna27.fr, au plus tard le 16 juillet 2020 à 17h.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de

suppléants à pourvoir. Elles devront indiquer les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Il sera procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100
Suffrages exprimés :...	100
Ont voté pour :	100
Ont voté contre :.....	0
Abstention :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-26 -Administration générale- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Composition du conseil d'administration

DECIDE

Article 1 : De fixer à 22 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Seine Normandie Agglomération, en sus du Président.

Article 2 : De prévoir le scrutin de liste pour l'élection des représentants du Conseil communautaire au sein du Conseil d'administration du CIAS.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	101
Présents :.....	84
Pouvoirs :.....	16
Votants :.....	100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-27 -Administration générale- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Élection des membres du conseil d'administration

DECIDE

Article 1 : De constater l'élection des 11 membres élus ci-dessous au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Seine Normandie Agglomération :

Piternella COLOMBE
Annick DELOUZE
Yves ETIENNE
Catherine DELALANDE
Guy BURETTE
Pascal LEHONGRE
Chantale LE GALL
Martine VANTREESE

Geneviève CAROF
Jocelyne RIDARD
Evelyne HORNAERT

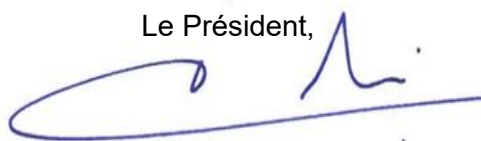
Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération,
certifie l'affichage du présent document

du

au

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Frédéric DUCHÉ